

# COMMUNE DE COADOUT

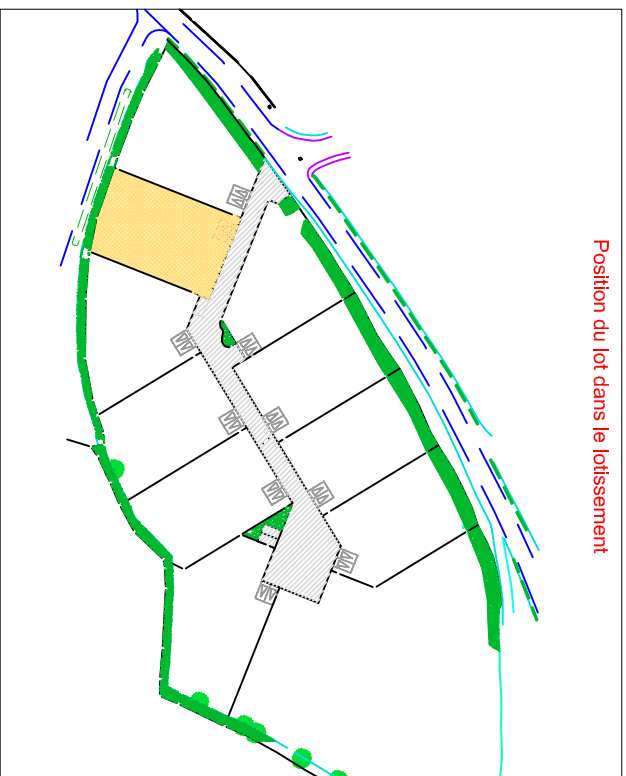
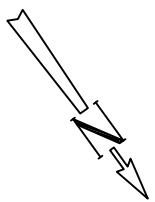
## Domaine de Parc Bian

Arrêté municipal du 6 mai 2008  
PA - n°022 040 08 D0001

### PLAN DU LOT N° 6

Cadastré : Section B n°1020

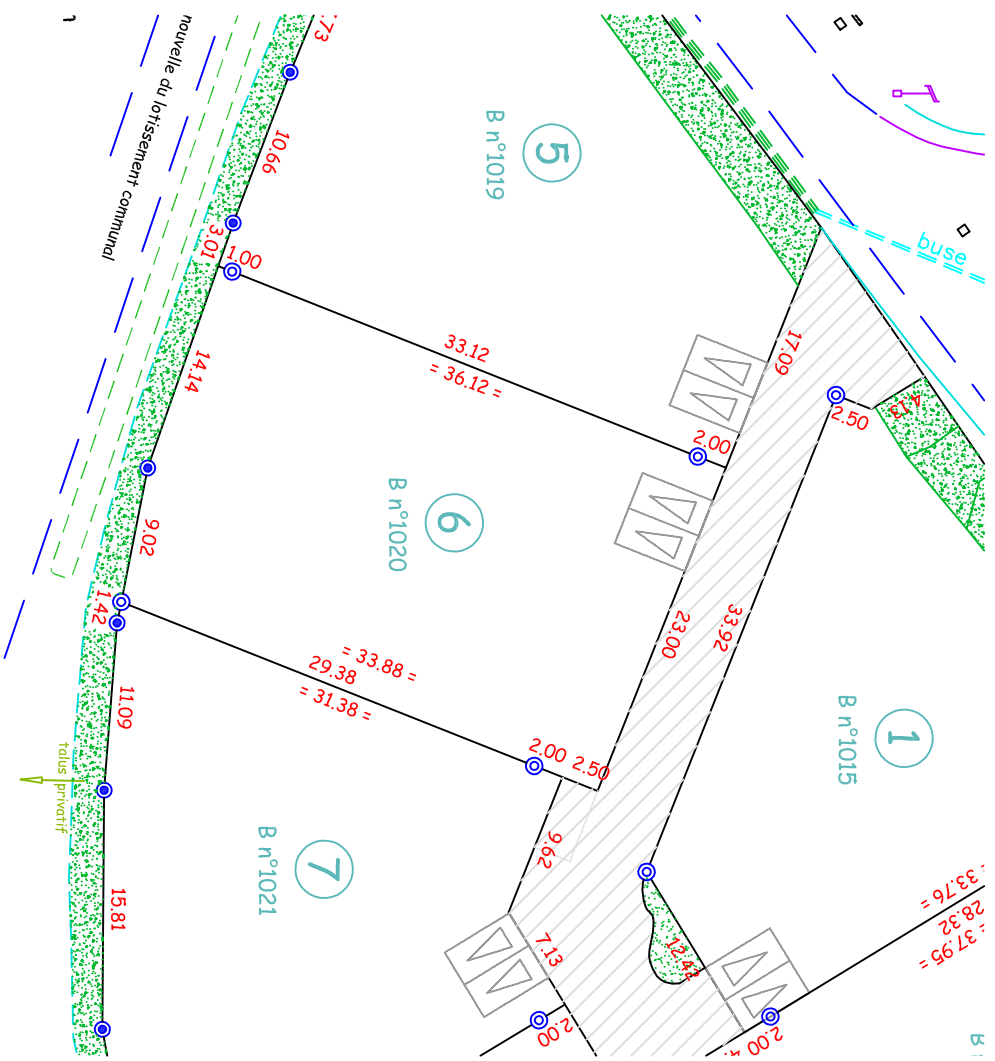
Superficie = 814 m<sup>2</sup> / S.H.O.N. : 293m<sup>2</sup>



Position du lot dans le lotissement

Référence TG 07-235 - AOUT 2008

Levé et dressé par  
DZIKOWSKI François - LE COZ Philippe  
Géomètres - Experts D.P.L.G. - Urbanistes  
3bis, bd Clémenceau - 22200 GUINGAMP



### Légende

- ① Numéro du lot et Référence Cadastre
- B n° 26.50 Cotation périmétrique
- Borne O.G.E. ancienne
- ⊙ Borne O.G.E. nouvelle



### Art. 5 du Règlement du lotissement

" Les acquéreurs des lots devront aménager, à leur frais, deux places de stationnement à l'air libre par logement et à l'intérieur de leur propriété. L'acquéreur aura le choix de l'emplacement à condition que celui-ci soit en limite de façade du lot. "

" Ces stationnements privés ne pourront être clos sur la voie publique et la surface totale sera au minimum de 25m<sup>2</sup>, dans un carré de 5m x 5m "

ECHELLE 1 / 500